



Formation professionnelle pour les adultes

**DE JEPS**

**Animation Socio-Éducative ou Culturelle** - Développement de projets, territoires et réseaux

Devenez développeur de projets « éco-citoyens »

### Objectifs de la formation

- Faire de vous un professionnel de la **conduite de projets**, de **l'animation** et de la **gestion d'équipe** dans les domaines de l'animation culturelle, de la transition écologique et de l'éducation populaire
- Vous assurer une **formation de niveau 5** (bac + 2) dans le domaine de l'animation socio-éducative ou culturelle
- Préparer votre insertion professionnelle par une **intégration importante en entreprise** (près de 70 % du temps de formation, 11 mois)

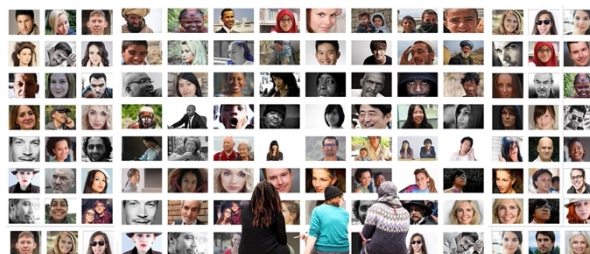
### Points forts de la formation

- Le CFPPA Nature, un établissement pilote engagé dans le Développement Durable
- Une formation assurée par une équipe de formateurs permanents et complétée par notre large **réseau d'intervenants professionnels** (Cicadelle, réseau des CPIE, Ligue de l'Enseignement 85, Mouvement Rural 85, Fédération 85 des centres sociaux...)
- Une **formation rémunérée et prise en charge** par la Région des Pays de la Loire et l'Union Européenne pour les demandeurs d'emploi (dans le cadre du programme régional « VISA MÉTIERS », sous réserve d'éligibilité et d'accord de financement), (frais de formation restants à la charge des candidats : **400 €**)

### Méthodes variées

- Une organisation pédagogique proposée sous forme **modularisée** avec différentes semaines thématiques (Écocitoyenneté et droit de l'environnement, Lecture et analyse de paysage, projet de solidarité internationale...)
- Une formation axée sur l'acquisition de véritables **compétences professionnelles** en matière de développement de projets, de dynamiques de réseaux et de territoires
- Une **alternance** forte entre séquences de **formation en centre** (700 h, 5 mois) et **stages pratiques** en entreprises (1 540 h, 11 mois)

En apprentissage et en formation continue



Une réponse adaptée à votre projet professionnel sur des métiers qui recrutent

### Conditions d'admission

- Être âgé(e) d'au **minimum 18 ans**
- Être titulaire du **PSC1** (Prévention et Secours Civiques de niveau 1)
- Donner satisfaction aux **Exigences Préalables à l'Entrée en Formation (EPEF)** et au **test de sélection** du CFPPA Nature
- Respecter **l'une** des conditions suivantes :
  - Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 dans le champ de l'animation
  - Être titulaire d'un diplôme de niveau 5
  - Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 + 6 mois d'expérience dans l'animation

## **Contenus de la formation (700 heures)**

### **Principales compétences et activités ciblées**

- **Conception d'un projet d'action** : diagnostic de territoire et de structure, formulation et mise en œuvre d'un projet participatif, gestion et accompagnement des ressources humaines
- **Coordination de la mise en œuvre d'un projet d'action** : communication et promotion d'un projet, gestion logistique, gestion financière (budget, comptabilité...), démarche qualité et référentiels de qualité en éducation populaire
- **Conduite de démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative** : conception, conduite et évaluation d'interventions pédagogiques, d'actions de formation, interprétation d'un site et médiation des patrimoines (sentier pédagogique...)
- **Animation en sécurité dans le champ d'activité** : organisation et mise en œuvre de la sécurité d'un équipement, d'un événement, d'un poste de travail (ergonomie, risques psycho-sociaux)

### **Insertion professionnelle**

- Coordonnatrice du secteur enfance-jeunesse dans une collectivité
- Directrice d'un centre de loisirs dans une association
- Coordinatrice du service association et événementiel d'une collectivité
- Directrice d'un centre socio-culturel
- Directeur d'une association d'éducation populaire

## **Validation de la formation**

- **Validation du diplôme de niveau 5** selon le principe des **Unités Capitalisables (UC)**, dont une évaluation en **situation professionnelle**
- Obtention du diplôme lorsque les 4 **Unités Capitalisables (UC) constitutives du DE JEPS « Animation socio-éducative ou culturelle »** sont acquises. Le bénéfice des UC acquises est conservé à vie (le candidat peut représenter la ou les UC manquantes)

